

PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Les sommes allouées sont destinées à soutenir les activités de recherche et de création individuelles et collectives de son corps professoral, à produire un effet levier pour les financer de manière plus substantielle, ainsi qu'à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté. Il se divise en sept volets :

- DÉMARRAGE DES NOUVELLES PROFESSEURES, NOUVEAUX PROFESSEURS
- RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- **APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES**
- MOBILISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET SOUTIEN À LA PUBLICATION

APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme
- Chaque volet est soumis à des règles budgétaires et échéanciers qui lui sont propres. Suite à l'octroi d'une subvention, la professeure, le professeur doit porter une attention particulière aux termes et délais permis pour l'utilisation des fonds qui lui sont octroyés
- L'appui financier de la Faculté des arts résultant de ce programme doit être clairement reconnu dans les documents imprimés et numériques servant la diffusion des activités ou des résultats de recherche ou de recherche-crédation
- Un rapport final de réalisation doit être soumis à la [conseillère à la gestion des fonds de recherche](#) de la Faculté, à la fin de la période de subvention
- Pour les questions et le suivi administratif des dossiers, la professeure, le professeur doit s'adresser à [l'agente de recherche et de planification](#), au poste 3359
- Les demandes de financement sont déposées en version électronique à l'adresse courriel : recherche.facarts@uqam.ca

Appariement financier aux subventions liées à la mobilisation des connaissances

Contexte

Ce volet vise à soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances et à accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeurs, professeures de la Faculté. Ainsi, la Faculté contribuera au financement de ces activités pour des programmes de subventions externes qui nécessitent un appariement.

Objectifs spécifiques

- Soutenir l'organisation d'activités de mobilisation de connaissances : colloques, conférences, ateliers, expositions, spectacles, réseautage en ligne, débats publics, etc.
- Accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeurs, professeures de la Faculté
- Contribuer au financement de ces activités dans le cadre de programmes de subventions externes nécessitant un appariement
- Favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création, particulièrement dans les milieux universitaires et les communautés à proximité de l'UQAM

Conditions d'admissibilité

- La candidate, le candidat principal de la demande de subvention externe doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts
- Déposer la demande de subvention (Connexion ou autre nécessitant un appariement) pour relecture à la Faculté des arts suivant le calendrier :

Remise à la Faculté pour relecture	En vue d'un concours Connexion - CRSH
10 juin	1 ^{er} août
10 octobre	1 ^{er} novembre
10 janvier	1 ^{er} février
10 avril	1 ^{er} mai

Montants alloués

- Jusqu'à 5 000 \$ pour un événement ou une activité de rayonnement (des activités qui se déroulent sur plusieurs semaines – en utilisant un ou plusieurs des éléments suivants : diffusion, transfert, échange, adaptation, synthèse et coproduction de connaissance et le réseautage)
- La somme sera versée au moment de l'obtention de la subvention

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca

- une version PDF de la demande Connexion complète

ANNEXE – Dépenses admissibles

- Rémunération : étudiante et étudiant (1^{er}, 2^e et 3^e cycle), stagiaire postdoctoral, professionnelle et professionnel de recherche
- Frais de déplacement et de séjour liés à la recherche (Colloque ou séminaire)
- Matériel et fourniture de recherche
- Frais de reprographie, de production et d'édition
- Frais de révision linguistique ou de traduction
- Livres ou périodiques spécialisés en lien avec la recherche
- Documentation et diffusion pour la recherche